

Art africain : un rapport explosif

Art Présentation du rapport sur la restitution des œuvres africaines de nos musées.

C'est une vraie bombe dans le problème du retour des œuvres d'art africaines vers leurs pays d'origine. Le rapport rédigé pour le président Macron par la Française Bénédicte Savoy et le Sénégalais Felwine Sarr vient d'aboutir et il va très loin, proposant de modifier la loi pour contourner l'inaliénabilité des collections des musées français et permettre une restitution à la demande des pays concernés. Cela ne concerne que les œuvres dans les musées publics et ce serait lié à des critères nets. La restitution resterait impossible seulement quand il y aurait "des témoignages explicites du plein consentement des propriétaires ou gardiens des objets". De tels témoignages qui sont, évidemment, l'exception.

Ce rapport fait suite au discours du 28 novembre 2017 d'Emmanuel Macron à Ouagadougou, quand il déclarait vouloir "que d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique".

Ce rapport contredit la position jusque-là générale que les collections nationales sont inaliénables, y compris en Belgique où 120 000 objets venus du Congo appartiennent à l'Africa Museum de Tervueren.

La crainte qu'une restitution vers l'Afrique noire n'ouvre la porte à une restitution généralisée y compris vers l'Égypte ou l'Italie, est rejetée par les experts qui pointent le cas exceptionnel

de l'Afrique noire privée de son histoire avec 80% de son patrimoine hors du continent. La plupart des objets sont arrivés en Europe dans le contexte d'un rapport de force très inégal entre colonisé et colonisateur. Il y a eu donc parfois des vols, des butins de guerre ou des achats sciemment bradés, des dons plus ou moins librement consentis, mais aussi des trocs, des achats, équitables ou non, ou même des commandes directes auprès d'artisans ou d'artistes locaux. Difficile de faire la part des choses et de définir ce qui aurait été "illégal".

Dans un éditorial, *Le Monde* commente: "Que la colonisation ait été synonyme d'oppression et d'exploitation ne fait aucun doute. Que tout objet soit considéré automatiquement comme le produit d'une spoliation peut paraître néanmoins simpliste, ne serait-ce qu'en raison de la pratique des commandes passées à des artistes africains par ou pour des amateurs européens."

Et en Belgique

La question se pose aussi en Belgique qui avait fait œuvre pionnière en rendant au président Mobutu et au Rwanda, de 1976 à 1982, des dizaines d'œuvres maîtresses des collections de Tervueren, lorsque le président zaïrois voulait redonner à son peuple ses racines. Mais ces objets se retrouvèrent très vite sur le marché de l'art, y compris en Belgique. Et les derniers trésors ont été volés au musée de Kinshasa lors de la chute de Mobutu. La situation difficile des musées congolais et l'instabilité politique n'incitent évidemment

pas à recommencer l'opération. Les musées congolais ne sont d'ailleurs pas (encore) demandeurs de restitution, demandant plutôt l'aide du Musée de Tervueren pour une meilleure gestion de leur patrimoine actuel.

Inventaire

Guido Gryseels, directeur du musée, collabore depuis longtemps avec les musées africains et promeut les accès via Internet ou l'idée de prêts d'œuvres et d'expos itinérantes en Afrique.

Ouvert à une discussion sur la restitution, la première tâche, dit-il, sera de dresser un inventaire précis, en toute transparence de ce qu'on a. Il n'exclut pas des restitutions à terme, au cas par cas, de pièces en double, ou emblématiques, pour compléter des collections dans les musées congolais ou rwandais. Mais il faut auparavant définir un cadre précis: qui peut demander une restitution? Que veut dire une acquisition qui aurait été "illégal" alors que c'était la colonisation? Et quels changements à opérer à notre loi sur l'inaliénabilité des collections publiques belges?

Guy Duplat

Le rapport propose de modifier la loi pour contourner l'inaliénabilité des collections des musées français.